

FORMULAIRE DE PROMESSE DE VERSEMENT TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

À RETOURNER EN CAS DE RÉGLEMENT PAR CHÈQUE
(à l'ordre de l'agent comptable de l'Université de Lille)

catherine.langlet@univ-lille.fr



UFR3S - Faculté d'Ingénierie et Management de la Santé

42 Rue Ambroise Paré
59120 LOOS - FRANCE

À JOINDRE AU RÉGLEMENT



Raison sociale :

N° SIRET :

Nom :

Prénom :

Email :

Téléphone :

Adresse (ligne 1) :

Adresse (complément) :

Code postal :

Ville :

Montant attribué :

Précisez un ou plusieurs diplômes (Facultatif) :

.....

.....

NOUS VOUS REMERCIONS POUR VOTRE SOUTIEN



Pour simplifier vos démarches,
contactez-nous :

MME CATHERINE LANGLET
catherine.langlet@univ-lille.fr
+33 (0)3 20 62 37 23

COMMENT SOUTENIR

LA FACULTÉ D'INGÉNIERIE ET MANAGEMENT DE LA SANTÉ

Depuis 2020, vous versez directement auprès de l'Université votre taxe d'apprentissage sans aucun intermédiaire !



Faciliter le calcul de votre soutien, votre versement et la réception de votre reçu libératoire ?

C'est simple avec l'application **MyTaULille** créée spécifiquement pour vous par l'Université de Lille !

Vous avez utilisé l'application en 2021, vous recevrez un formulaire pré-rempli facilitant la saisie de votre promesse de versement.

LES ÉTAPES À RESPECTER POUR RECEVOIR VOTRE REÇU LIBÉRATOIRE

1



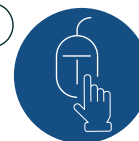
Calculez le montant de votre soutien
(simulateur disponible sur l'application)

2



Choisissez la composante de l'Université de Lille que vous souhaitez soutenir

3



Générez votre promesse de versement sur l'application MyTaULille

4



Dès réception de votre promesse vous recevrez les coordonnées bancaires de l'Université de Lille.

5



Effectuez votre versement par virement de préférence ou lettre-chèque à l'ordre de l'agent comptable de l'Université de Lille.

6



L'Université de Lille vous adresse directement votre reçu fiscal dès la réception de votre versement.

LA DATE LIMITE DE VERSEMENT EST LE 31 MAI 2022



CONTACTEZ-NOUS

UFR3S - Faculté d'Ingénierie et Management de la Santé

42 Rue Ambroise Paré
59120 LOOS - FRANCE

Connectez-vous sur l'espace taxe d'apprentissage du site de l'Université de Lille :

www.univ-lille.fr/taxe-apprentissage

